

Compte rendu du Conseil Municipal **du 24 Janvier 2022**

PRESENTS : M. ARNAUD Jean-Yves, M. BOYER-MAZUREL Yoann, M. DINYTASZ Dominique, Mme DUBOIS Jocelyne, Mme GARACHON Corinne, M. MONTEIL Eric, M. OLIVIER Pascal, Mme PEYNET Nathalie, Mme VALENTIN Jocelyne, Mme LEFEBVRE Emilie, Mme WALEWSKI Renée, M. MAZEROLLE Christian.

ABSENTS EXCUSES : Mme WITTRANT Sophie, M. MATHIEU Guillaume,

ABSENT NON EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARACHON Corinne.

Lecture du compte rendu du 24 janvier et approbation

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à son entretien avec M. Thierry VOYER, Conseiller aux Décideurs Locaux des Finances Publiques, celui-ci lui a demandé de dissoudre le budget annexe d'assainissement par délibération suite aux transferts des compétences au Syndicat Sioule Morge.

Après entretien téléphonique avec le Syndicat Sioule et Morge et M. FLATRES, chef de service comptable, il en ressort que pour l'instant le projet de convention de mise à disposition recensant les actifs et les passifs liés à la compétence assainissement collectif, n'est toujours pas finalisé par le Syndicat Sioule et Morge.

M. FLATRES nous conseille d'attendre et de tout regrouper dans une même délibération à savoir :

- constater la clôture du budget annexe assainissement de Menat au 01/01/2021,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition,
- autoriser le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2020.

Cette délibération de dissolution du budget d'assainissement peut être prise en cours d'année 2022. Donc pour l'instant, il faut attendre le projet de convention du Syndicat Sioule et Morge.

BUDGET ANNEXE LES BOUTINELS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite dissoudre le budget annexe lotissement « Les Boutinels » au 31 décembre 2022.

Exposé :

Suite à la volonté des élus de l'époque, ce budget a été créé en 2008. Les terrains ont été acquis par l'Epf Smaf pour une superficie total de 42 000 m² et pour un montant total de 236 797.26 €. Depuis 2008, ce budget est quasi « dormant » hormis le paiement des échéances annuelle à l'Epf Smaf.

Aucun permis de lotir n'a été délivré et vu la caducité du Plan d'Occupation des Sols au 1^{er} janvier 2016 et le passage de la commune en RNU, cela n'est plus envisageable. Une grande partie des terrains acquis se révèle non constructible.

En l'état actuel, seules quelques parcelles isolées pourront peut-être être mises à la vente, sous réserve d'avoir un accord de la Direction Départementale des Territoires et dans le respect de la loi RNU.

Compte tenu de ces constats, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rétrocéder le stock de terrains nus au budget principal pour un montant de 306 870.38 € et de procéder à la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la dissolution du budget annexe « Lotissement Les Boutinels » au 31 décembre 2022.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les écritures comptables qui permettront cette dissolution.

Madame Jocelyne VALENTIN demande que le panneau concernant le lotissement soit enlevé.

ACHAT TONDEUSE – BROYEUR / REPRISE MATERIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis aux entreprises VACHER et LAURENT pour l'acquisition d'une tondeuse et d'un broyeur à fléaux.

ENTREPRISES	TONDEUSE	BROYEUR	REPRISE TONDEUSE JOHN DEERE
VACHER	Tondeuse autoportée frontale ISEKI	Broyeur DEL MORINO Centurion	
MONTANT TTC	31 200 €	1 944 €	5 000 €
LAURENT	Tondeuse autoportée frontale GRILLO	Broyeur	
MONTANT TTC	40 320 €	4 440 €	6 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de l'entreprise VACHER.

ENTRETIEN DU STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis à l'entreprise DEAT de SAYAT pour la réfection du terrain de foot sur une période de 3 ans.

Le montant de ce devis est de 20 151.84 € TTC, réparti comme suit :

- année 2022 = 7 580.40 € TTC
- année 2023 = 7 255.92 TTC
- année 2024 = 5 315.52 TTC

En complément de ce devis la commune devra acheter le sable soit environ 40 tonnes / an. Il faudra également arroser le terrain.

Madame Nathalie PEYNET demande si d'autres devis ont été demandés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition.

TRAVAUX GENDARMERIE

Monsieur Dominique DINYTASZ fait le point sur les travaux de réhabilitation de la gendarmerie.

Plusieurs lots n'avaient pas trouvé preneur, Monsieur Bertrand CELLIER devait contacter des entreprises, ce qui a été fait.

Normalement, les travaux devraient commencer au printemps et la signature des marchés devraient se faire rapidement.

CHEMIN DE NAVOIRAT

Madame Renée WALEWSKI fait le compte rendu des différentes réunions concernant la création d'un sentier de randonnée et la remise en état du belvédère.

Les travaux sont situés en site Natura 2000, leurs réalisations ont été validées par les services de l'Etat.

Ce dossier sera porté par la commune et subventionné dans le cadre LEADER à hauteur de 80%, les 20% restants seront réglés par la collectivité.

Monsieur BERTHON Jean-Yves souhaite offrir à la commune, la somme des 20% restante.

- Réfection du belvédère par le remplacement d'une rambarde en bois (60ml).
- Remplacement des équipements vieillissants.
- Création d'un sentier pédestre (maxi 2 mètres de large) du belvédère aux rives de la Sioule avec pose de marches / rambardes dans les passages les plus raides, terrassement manuel, élagage des arbres, les branches devront être laissées sur place. Les matériaux seront en bois non traité, longueur 440 ml.

REMERCIEMENTS

L'ensemble des employés communaux remercie le Conseil Municipal suite à l'attribution de chèques Cadhoc pour les fêtes de fin d'année.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Distribution repas du 29 janvier :

- ✓ Les Conseillers et la commission sociale ont RDV samedi matin à 9 heures au foyer rural.
- ✓ 185 repas à distribuer, les repas les plus éloignés seront distribués en premier.
- ✓ 4 anniversaires de mariage, 1 =60 ans, 3=50 ans.

Dans le cadre de la commission sociale une animation sera offerte par la commune à l'EHPAD de Menat chaque année.

Stérilisation des chats :

L'APA lance une nouvelle campagne de stérilisation des chats. Mme Jocelyne VALENTIN demande si cela est possible que chaque conseiller puisse recenser les chats errants sur son secteur.

Site internet commune :

La commune adhère au service Web63 proposé par l'ADIT pour la publication du site Internet de la commune.

En 2020, le dispositif Web63 a été modernisé pour mieux correspondre à la communication et aux nouvelles normes du web notamment pour le RGPD.

Monsieur Guillaume MATHIEU en charge de la communication, a basculé le site vers ce nouveau système. Celui-ci est plus attrayant, les informations sont plus faciles à trouver,

L'ensemble du Conseil doit faire passer les erreurs ou remarques à M. MATHIEU.

Adressage :

Madame Jocelyne DUBOIS informe le conseil que la 1^{ère} phase concernant le dossier adressage est terminée. Mme MOREL doit passer en mairie pour donner les documents à envoyer aux différentes administrations.

La 2^{ème} phase consiste à demander des devis pour les plaques de rue et celles des numéros. Il faut également définir ou seront posées les plaques de rues (sur poteau ou bâtiment), des réunions de la commission doivent avoir lieu à ce sujet.

Travaux mur du cimetière :

Monsieur le Maire informe le conseil que la subvention FIC a été accordée par le Département pour un montant de 9 713 €, les travaux s'élèvent à 19 425.60 € TTC.

Bon d'achat Com/Com :

Pour diminuer l'impact de la crise due au Covid-19 sur l'économie locale, la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy a décidé de mettre en place un dispositif de soutien financier directement destiné à la population. Ce dispositif prend la forme d'un chèque cadeau qu'il sera possible d'acheter et de dépenser uniquement dans les petits commerces du territoire.

Déjà mis en place dans de nombreuses autres localités, ce type de mesure permet à la population de gagner en pouvoir d'achat tout en alimentant l'économie territoriale. A une époque où les fins de mois difficiles et notre impact individuel sur l'environnement occupent les pensées de plus en plus de citoyens, un chèque local est une occasion simple et pratique de faire ses achats de manière moins onéreuse et plus écologique.

Concrètement, chaque chèque coûtera 6€50 à l'achat et permettra de dépenser 10€ dans les commerces locaux. C'est un gain de pouvoir d'achat de 50% par chèque.

Points de vente des chèques :

A Saint-Eloy-les-Mines :

Le Créa'Bar (magasin de tissu)

Inter Décor (magasin de papier peint, peinture, sol etc.)

Comptoir des vignes (cave)

Le Glacier

Coiffure Lagoutte

Germain Pêche

le Bellagio (restaurant)
Autoécole Desroches
Pâtisserie du lac

A Menat :

Chez Mel (bar-tabac)
Le Café Bouquet

Commerces acceptant les chèques :

A Saint-Eloy-les-Mines :

Le Créa'Bar (magasin de tissu)
Inter Décor (magasin de papier peint, peinture, sol etc.)
Comptoir des vignes (cave)
Institut Parfumerie Cendrine (salon de beauté)
Boucherie Souchet
Crocopic (maroquinerie)
Le Glacier
Coiffure Lagoutte
Germain Pêche
Les Opticiens Partenaires (opticien)
La ferme des Combrailles (alimentation)
le Bellagio (restaurant)
Institut Maryssa (salon de beauté)
Au fil de l'hair (salon de coiffure)
Perl d'O (fleuriste)
Pâtisserie Paya
Senteurs Florales (fleuriste)
Pâtisserie du lac
Boulangerie Bruno Peynot

A Menat :

Restaurant Desmaison
Angélique Coiffure
Brasserie des Sagnes
AEEC (dépannage électroménager)
ETS Melin Sylvain (fleuriste - paysagiste)
Chez Mel (bar-tabac)
La Panetrie (boulangerie)
Le Café Bouquet
La Boutique Menatoise (épicerie)
Agro Service 2000 (matériel agricole)
Etoile et Moi (hébergement insolite)

Entretien espaces verts – nouvelle plantation :

Madame Renée WALEWSKI est en charge de ce dossier qui porte sur l'ensemble de la commune.

Dossier succession MENTEUR :

Suite à l'effondrement de la maison dans le Bourg, la commune a pris un avocat pour saisir le Tribunal Administratif. Un huissier est venu prendre des photos, et le tribunal a nommé un expert. Une fois toutes les démarches administratives réalisées, le SIV de Menat a pu finir d'écrouler le bâtiment et la remise en état de la voirie.

Une déclaration de sinistre a été envoyée à l'assurance. Le montant des frais pour ce dossier s'élève à 11 725 €. Il y a peu de chance que la commune soit remboursée car la succession de ce bien n'est pas faite.

CIMETIERE

- Un RDV a été pris pour un devis sur la création d'un jardin du souvenir et d'un colombarium.

DIVERS

- + Le loyer de l'association des producteurs et artisans des Combrailles (APAC) ne sera pas augmenté cette année.
- + M. Éric MONTEIL est en charge des dossiers concernant les nuisibles (rats taupiers / taupes...)
- + Association sportive, pas d'autorisation de buvette avant le 16 février 2022.
- + L'association de parapente devrait bientôt reprendre ses activités.
- + Finir de faire tomber le crépi dans les cloîtres.
- + Mme Christine PIRES BEAUNE est intervenue auprès du Directeur d'ENEDIS pour que les travaux reprennent rapidement suite aux nombreuses coupures de courant.
- + La classe des CP-CE1 et CE2 est fermée suite à de nombreux cas de COVID.
- + La vérification électrique, extincteurs et défibrillateur est en cours dans les bâtiments.
- + La commune doit toujours faire face aux incivilités de la population concernant les déjections canine et à la divagation des chiens.

Fin de séance : 20h30

Prochaine réunion : le 28 février 2022